



Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2025 - 607

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Assistants Ingénieurs n°21 BAP D " Assistant ingénieur en production, traitement de données et enquêtes " est composé comme suit :
-------------------------	---

<u>Présidente :</u>	Mme Alice BARBARIN IR – Inserm
<u>Experts :</u>	M. Sayouba OUEDRAOGO IE – Ird M. Fabien RASTELLO IE – CHU Limoges
<u>Représentante :</u>	Mme Mélissa MAYERAS IE – Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Lydia GUENNEC AI – Inserm

Fait à Paris, le 14/11/2025

Pour le Président-directeur général,